



Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 2010
Français
Original : russe

Soixante-cinquième session
Point 99 k) de l'ordre du jour provisoire*
Désarmement général et complet

Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

Rapport du Secrétaire général

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Application des recommandations par les États Membres	2
A. Réponses reçues des États Membres	2
Turkménistan	2

* A/65/150.



II. Application des recommandations par les États Membres

A. Réponses reçues des États Membres

Turkménistan

[Original : russe]
[23 août 2010]

État perpétuellement neutre, le Turkménistan est attaché à l'idée de construire une architecture sécuritaire mondiale fiable et d'instaurer un environnement politique et psychologique propice à la promotion d'une vision commune du monde qui envisage les relations entre les États selon le principe que la force militaire ne doit pas être utilisée pour résoudre les problèmes ou régler les différends.

Compte tenu de cet engagement qu'il a pris, le Turkménistan participe activement à la lutte pour le désarmement et la réduction des arsenaux, notamment d'armes de destruction massive, et contre leur prolifération. Conjointement avec d'autres États de la région, le Turkménistan a signé le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Ces dernières années, le Turkménistan a également adhéré à un certain nombre d'autres conventions et instruments internationaux sur le désarmement, notamment à ceux qui interdisent la production, le stockage, le transport et l'acquisition d'armes nucléaires, chimiques, bactériologiques et autres armes de destruction massive, ainsi que les technologies servant à fabriquer de nouveaux types d'armes.

Parallèlement, le Gouvernement turkmène reconnaît que, pour atteindre l'objectif d'un désarmement général et complet, il lui faut également éduquer ses ressortissants dans ce domaine et leur offrir les connaissances et compétences dont ils ont besoin pour pouvoir, en tant que citoyens turkmènes, contribuer à l'application de mesures spécifiques de non-prolifération et de désarmement.

À cet égard, les nouvelles technologies et l'accès aux ressources pédagogiques existant sur Internet permettent comme jamais auparavant d'atteindre un maximum de destinataires. C'est dans ce contexte que l'ONU, organisation qui fait on ne peut plus autorité et qui peut fournir au public des outils didactiques et éducatifs sur la question, a un rôle crucial à jouer.

Pour sa part, le Turkménistan continue de respecter ses obligations en organisant constamment des activités de sensibilisation à différents niveaux, en vue d'induire une évolution favorable au désarmement et à la non-prolifération.

La presse nationale s'est fait largement l'écho de l'entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Au niveau de l'État, des activités de sensibilisation ont été menées afin de mettre en relief l'importance conceptuelle que revêt cet événement pour la région et pour le monde entier.

En outre, le Turkménistan contribue résolument à la cause de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération en consolidant les efforts déployés à l'échelle internationale pour parer aux menaces et défis actuels, par sa participation aux travaux des organisations internationales qui font autorité, notamment

l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et à toute une série de modalités mises en place aux niveaux national et international.

La Conférence internationale sur le désarmement en Asie centrale et dans le bassin Caspien a eu lieu le 24 juin 2010 à Achgabat. Il convient de rappeler que l'initiative de convoquer cette réunion a été lancée par le Président du Turkménistan, Gourbanguly Berdymoukhamedov, lors de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, en septembre 2009. L'approfondissement du dialogue participatif visant à renforcer la paix et la stabilité dans la région a été le thème principal de l'ordre du jour de la Conférence. Les échanges de haut niveau auxquels cette plate-forme régionale a donné lieu ont imprimé un puissant élan en faveur de la recherche et de l'éducation en matière de désarmement.

Plusieurs conférences et ateliers importants consacrés au désarmement ont aussi eu lieu récemment au Turkménistan, y compris un atelier national fructueux sur les aspects de la législation pénale turkmène dans la lutte contre le terrorisme nucléaire, chimique et biologique. Les participants à cet atelier ont formulé des propositions concrètes afin d'amender la législation nationale et de définir les étapes d'une future coopération dans ce domaine clef.

En étroite collaboration avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, le Turkménistan a organisé à Achgabat un atelier spécial sur la non-prolifération des armes de destruction massive et sur la coopération juridique internationale dans la lutte contre le terrorisme biologique, chimique et nucléaire.

L'atelier a été l'occasion pour les participants de mettre en commun leurs connaissances et leurs données d'expérience sur la prévention de la prolifération des armes biologiques, chimiques et nucléaires, la lutte contre le terrorisme international et l'élaboration de recommandations concrètes tendant à promouvoir la coopération régionale au bénéfice de tous.

Des stages nationaux sur la sécurité nucléaire se sont déroulés au Turkménistan, en coopération avec le Département des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette formation a surtout mis l'accent sur le système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires.

En outre, des représentants d'organismes compétents sont détachés à l'étranger pour participer à des stages et ateliers sur le désarmement. Les connaissances et l'expérience qu'ils acquièrent par ce biais sont ensuite étudiées et mises à profit.

Toutes les activités organisées dans ce domaine sensible sont diffusées et expliquées dans la presse nationale et sur les ondes de la radio et de la télévision.